

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des Îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité Subdivision Administrative des Îles-Sous-Le-Vent.
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		ARRIVÉE LE 27 JUL. 2017 N° 2679 / ISLV

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE
N° 26/CCH/17 du 25 juillet 2017

Portant sur la création de trois emplois de droit privé

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 25 juillet 2017 à 13h00, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 126/CD/2017 du 18 juillet 2017,
Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président,
Avec Madame Céline TEMATARU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,
30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,
24 membres ayant voix délibérative sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président	x			
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président		X	Claude CHONG	
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président	X			
5	MME	TEROATEA Sylviane	4ème vice-président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président	X			
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président	X			
9	MME	GIBERT Pitori	8ème vice-président	X			
10	M	MAIARI Maire	9ème vice-président	X			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre		X	Véronique HAAPA	
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre		X	Vaite FATEATA	
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		X	Yves TEUIAU	
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire		X		
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire	X			
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire		X	Verdon TEFAATAU	
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire	X			
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		X		
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire		X		
22	M	TEPA Eremanoana	Délégué titulaire	X			
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		X	Ruta ROURA	
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire		X		TEROATEA Sylviane
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	X			
26	MME	TEANINIURAI'ITEMOANA Dolores	Délégué titulaire	X			
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire	X			
28	M	FIRUU Arieta	Délégué titulaire		X	Gabriel ARUTAHU	
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire		X		
30	M	PAHEROO Astair	Délégué titulaire		X	Bernard MAUAHITI	
TOTAL				16	14	8	1
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)						25	

Indication sur le résultat du vote :

Présents	24
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SAISLV du 30 décembre 2011 portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** l'arrêté n° 1765/CM du 27 novembre 2014 confiant à la communauté de communes de HAVA'I le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1^{er} de la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- Vu** l'arrêté n° 1766/CM du 27 novembre 2014 constatant la caducité de l'arrêté n° 2317/CM du 30 décembre 2011 confiant aux communes de Taputapuatea et de Tumaraa le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1^{er} de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1784 DIRAJ/BAJC du 21 décembre 2015 portant extension du périmètre et approuvant les modifications statutaires de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** délibération n° 12/CCH/14 du 11 mars 2014 susvisée ouvrant les emplois à temps complet des agents ayant vocation à intégrer la fonction publique des communes de la Polynésie française ;
- Vu** l'avis de la commission déchets n° 9/CGDM/17 du 25 juillet 2017 portant sur la création de trois emplois de droit privé ;
- Vu** l'avis du conseil d'exploitation n° 15/CEOM/17 du 25 juillet 2017 portant sur la création de trois emplois de droit privé.

Considérant qu'aujourd'hui, selon les recommandations du Président et après réflexions avec le vice-président en charge de la collecte des déchets et du tavana de Huahine, il est proposé de recruter deux nouvelles personnes à Huahine pour :

- Remplacer Vetea TAVAEARII qui est décédé depuis le vendredi 21 juillet 2017 et qui occupait auparavant le poste de chauffeur-éboueur ;
- Remplacer Herald TAURUA (chauffeur-éboueur) par Vetea TEVAEARAI à la demande de Tavana Huahine.

Considérant qu'aussi, en vue de remplacer Monsieur Marcellin MAI, décédé en avril dernier, il convient également de créer un poste budgétaire d'éboueur au niveau de la commune de Tumaraa.

DÉCIDE

Article 1^{er} : La création de trois emplois de droit privé au sein de la régie en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées est approuvée comme suit :

Type d'emploi	Numéro de poste budgétaire	Qualifications professionnelles requises	Durée hebdomadaire	Nombre d'emplois
Chauffeur éboueur	SCT8	Sans condition de diplôme	Temps complet	1
Chauffeur éboueur	SCT9	Sans condition de diplôme	Temps complet	1
Eboueur	SCT10	Sans condition de diplôme	Temps complet	1

Article 2 : L'article 1^{er} de la délibération n° 12/CCH/14 du 11 mars 2014 susvisée ouvrant les emplois à temps complet des agents ayant vocation à intégrer la fonction publique des communes de la Polynésie française est modifié comme suit :

AU LIEU DE LIRE

Cadre d'emplois	Spécialité	Grades	Nombre d'emplois
Exécution - D	Technique	Agent principal	0
		Agent qualifié	2
		Agent	4

LIRE

Cadre d'emplois	Spécialité	Grades	Nombre d'emplois
Exécution - D	Technique	Agent principal	0
		Agent qualifié	1
		Agent	3

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage et/ou de sa publication.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

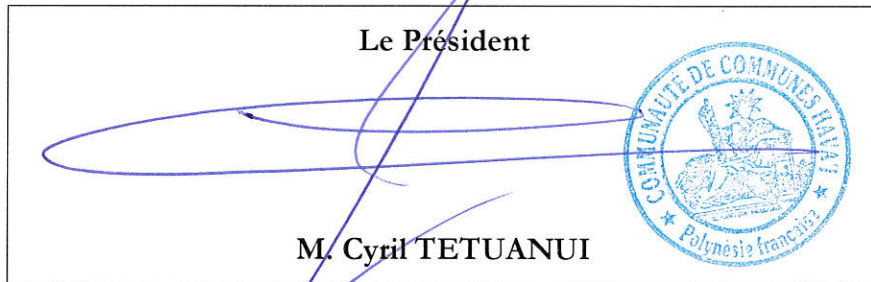
En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "*Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet*".

Article 4 : Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération est affichée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au :

- Comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 25 juillet 2017
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Contrôle à posteriori

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de publication : 27 JUIL. 2017
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent : 27 JUIL. 2017
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du : 27 JUIL. 2017

C1 – Etat du personnel – tableau des effectifs BAOM – version du 25 juillet 2017

EMPLOIS PERMANENTS						
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi
Statut de droit privé	Chauffeur-éboueur	Statut de droit privé	SMIG	1	En activité à temps complet	Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Agent technique			1		Délibération n° 35/CCH/14 du 15/09/2014
	Eboueur			1		Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Chauffeur-éboueur			2	Emploi créé à temps complet	Délibération n° 26/CCH/17 du 25/07/2017
	Eboueur			1		
				Ouvrier		
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi
Statut de droit privé	Agent technique	Statut de droit privé	SMIG	12 (2 par commune membre)	Emplois de droit privé à pourvoir de 3 mois maximum chacun à temps complet pour faire face à des besoins occasionnels, saisonniers, imprévus ou de remplacement momentané	Délibération n° 08/CCH/17 du 27/03/2017

C1 – Etat du personnel – tableau des effectifs BG – version du 25 juillet 2017

EMPLOIS PERMANENTS						
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi
Conception et encadrement (A)	-	-	Administrateur communal	0	-	-
	-	-	Conseiller principal	0	-	-
	-	-	Conseiller qualifié	0	-	-
	Directeur des services techniques	Administrative	Conseiller	1	En activité à temps complet	Délibération n° 09/12 du 31/01/2012 et Délibération n° 04/CCH/15 du 11/02/2015
Maîtrise (B)	Directeur des services techniques	Technique		1		Délibération n° 25/CCH/16 du 12/04/2016
	-	-	Technicien principal	0	-	-
	-	-	Technicien de classe exceptionnelle	0	-	-
	-	-	Technicien	0	-	-
Application (C)	-	-	Adjoint principal	0	-	-
	-	-	Adjoint de classe exceptionnelle	0	-	-
	Secrétaire-comptable	Administrative	Adjoint	1	En activité à temps complet	Délibération n° 09/CCH/14 du 11/03/2014
	Adjoint au responsable éboueur	Technique		1		Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
Exécution (D)	Chauffeur-éboueur	Technique	Agent principal	1	Mis à disposition du SPIC OM à temps complet	Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Eboueur			2		Délibération n° 12/CCH/14 du 11/03/2014
	Référent d'équipe	Technique	Agent qualifié	1		Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Chauffeur-éboueur	Technique		7		Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Éboueur			1		Délibération n° 12/CCH/14 du 11/03/2014
	Chauffeur-Éboueur	Technique	Agent	1	Mis à disposition du SPIC OM à temps complet	Délibération n° 12/CCH/14 du 11/03/2014 + Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
TOTAL				25		
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi
Statut d'agent non titulaire	Emploi occasionnel de secrétaire	Administrative	267 520 F CFP brut/mois	1	Emplois occasionnels à pourvoir de 12 mois maximum renouvelable une fois à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel, à un surcroît d'activité ou à un remplacement momentané du secrétaire comptable (ex : arrêt maladie, etc)	Délibération n° 10/CCH/17 du 27/03/2017